

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Influence de la détention sur la mortalité

Journal de la société statistique de Paris, tome 7 (1866), p. 19-32

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1866__7__19_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1866__7__19_0)

© Société de statistique de Paris, 1866, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Influence de la détention sur la mortalité.

Les diverses administrations publiques, dans les documents qu'elles publient, les savants eux-mêmes, ne sont pas d'accord sur la manière de déterminer la mortalité dans les établissements à population variable, comme les hôpitaux, hospices, asiles d'enfants ou d'aliénés, prisons, etc.

Dans les publications du ministère de l'intérieur relatives aux établissements de bienfaisance, on évalue cette mortalité, en divisant les décès de chaque année par les existences constatées; dans les statistiques officielles des établissements pénitentiaires, on l'obtient en divisant les décès annuels par l'effectif moyen présent. L'administration de l'Assistance publique de Paris (*Compte moral et administratif*) se borne à rapprocher les décès annuels des sorties.

En Angleterre, on les rapporte aux entrées.

Peut-être même existe-t-il encore d'autres modes d'évaluation.

Sans contester ce que ces divers procédés peuvent avoir de bon, il nous paraît indispensable d'en connaître la vraie signification. Il est certain, en effet, que chacune de ces formules donne lieu à des résultats différents, et qu'on aurait le plus grand tort de comparer la mortalité des établissements dont nous venons de parler, telle qu'elle est indiquée dans les publications spéciales, avec celle de la population ordinaire.

Nous avons donc cherché à nous rendre compte de ce qu'on doit entendre par la mortalité des établissements à population variable, et nous avons exposé dans un mémoire précédent une méthode qui nous a permis d'affirmer :

1° Que la seule mortalité comparable est celle qui affecte une journée de présence;

2° Que la mortalité qui résulte de la division des décès par les existences est égale à la mortalité d'un jour multipliée par la durée moyenne annuelle du séjour dans l'établissement que l'on considère;

3° Enfin, que la mortalité déduite de la division des décès par la population moyenne, est égale à la mortalité d'un jour multipliée par les 365 jours de l'année.

Nous avons dû, en conséquence, rejeter, comme entaché d'erreur, le procédé adopté par l'Assistance publique de Paris, ou par quelques statisticiens anglais.

Pour faire comprendre notre méthode, nous l'avons appliquée à un exemple particulier. De là notre premier article sur la *mortalité comparée* des hôpitaux de Paris.

Il nous paraît utile de poursuivre ces investigations, que nous comptons étendre encore, et nous leur avons donné cette fois pour objet les établissements pénitentiaires, dont le mouvement annuel est indiqué, avec de nombreux et intéressants détails, dans une publication annuelle du ministère de l'intérieur.

Nous étudierons successivement, au point de vue spécial qui nous occupe :

1° Les maisons centrales;

2° Les bagnes;

3° Les établissements d'éducation correctionnelle;

4° Les prisons de Paris;

5° Les prisons des départements.

I. MORTALITÉ DES MAISONS CENTRALES.

En 1848, il existait 21 maisons centrales affectées aux hommes condamnés à la réclusion, et aux femmes condamnées soit à la réclusion, soit aux travaux forcés. Aujourd'hui, le nombre de ces établissements, qui s'était élevé jusqu'à 27, est descendu à 26, par suite du classement parmi les monuments historiques de l'antique abbaye de Saint-Michel.

Comme il n'entre pas dans notre plan d'étudier dans toutes ses parties le mouvement de chacun de ces établissements, nous nous bornerons à en faire connaître les résultats généraux. Ils se trouvent consignés dans le tableau ci-dessous, qui récapitule pour trois périodes de quatre années les variations que la population des maisons centrales a éprouvées depuis 1852 jusqu'à 1863, c'est-à-dire pendant une période de 12 ans.

	Présents au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Décès.	Sortis par libération, grâce ou transfo- rement.	Total des sorties.	Présents au 31 dé- cembre.	Existences.
1852-1855	64,886	37,041	4,373	30,159	34,532	67,395	101,927
1856-1859	72,006	36,870	4,503	32,030	36,533	72,343	108,876
1860-1863	68,082	30,257	3,505	28,849	32,354	65,985	98,339
Total du sexe masculin . .	204,974	104,168	12,381	91,038	103,419	205,723	309,142
1852-1855	16,196	8,642	1,146	6,176	7,322	17,516	24,838
1856-1859	19,617	8,799	1,209	7,738	8,947	19,469	28,416
1860-1863	17,485	6,367	899	6,347	7,246	16,606	23,852
Total du sexe féminin. . .	53,298	23,808	3,254	20,261	23,515	53,591	77,106
1852-1855	81,082	45,683	5,519	36,335	41,854	84,911	126,765
1856-1859	91,623	45,669	5,712	39,768	45,480	91,812	137,292
1860-1863	85,567	36,624	4,404	35,196	39,600	82,591	122,191
Total des deux sexes. . . .	258,272	127,976	15,635	111,299	126,934	259,314	386,248

Cela fait pour 100 existences :

	Présents au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Décès.	Sortis par libération, grâce ou transfo- rement.	Total des sorties.	Présents au 31 dé- cembre.
Sexe masculin.	1852-1855 . . .	63.66	36.34	4.29	29.59	33.88
	1856-1859 . . .	66.13	33.87	4.14	29.41	33.55
	1860-1863 . . .	69.23	30.77	3.56	29.34	32.90
	1852-1863 . . .	66.29	33.71	4.01	29.45	33.46
Sexe féminin.	1852-1855 . . .	65.21	34.79	4.62	24.86	29.48
	1856-1859 . . .	71.10	28.90	4.25	27.24	31.49
	1860-1863 . . .	73.31	26.69	3.77	26.61	30.38
	1852-1863 . . .	69.12	30.88	4.22	26.28	30.50
Les deux sexes.	1852-1855 . . .	63.96	36.04	4.35	28.67	33.02
	1856-1859 . . .	66.74	33.26	4.16	28.97	33.13
	1860-1863 . . .	70.03	29.97	3.60	28.81	32.41
	1852-1863 . . .	66.87	33.13	4.05	28.81	32.86
		100.00		32.86		100.00

Si l'on compare les trois périodes sans tenir compte de la différence des sexes, on trouve que l'effectif des maisons centrales au 1^{er} janvier de chaque année va en augmentant, bien que les entrées diminuent et que les sorties soient à peu près stationnaires. Ce fait ne peut s'expliquer que par une augmentation correspondante

dans la durée moyenne de la détention. Quant aux décès, leur diminution est, comme on peut le voir, très-marquée, principalement entre la seconde et la troisième période.

Si l'on compare les sexes, on constate que c'est le sexe féminin qui présente à la fois la durée moyenne de détention la plus prolongée et le plus fort coefficient de mortalité.

Les mouvements qui se sont produits pour l'ensemble des détenus, se reproduisent d'ailleurs, et dans le même sens, pour chaque sexe en particulier.

La mortalité, calculée comme nous venons de le faire, est de 4 p. 100 environ. Mais, d'après la signification précise que nous avons donnée à ce terme, elle dépend essentiellement de la durée moyenne de la détention pendant l'année, puisqu'elle est égale à la chance mortuaire d'une journée de détention multipliée par la durée moyenne annuelle de cette détention. On conçoit dès lors que la mortalité d'un jour pourrait être la même, et la mortalité effective (qui résulte de la comparaison des décès avec les existences), augmenter ou décroître, en même temps que la durée moyenne du séjour; par conséquent, elle n'est comparable qu'à la condition de l'égalité dans la durée de la détention.

Dans la statistique des prisons que nous avons sous les yeux, on a procédé autrement pour calculer la mortalité : on a divisé les décès par la population moyenne; mais sans s'apercevoir qu'on attribuait aux détenus, pendant toute l'année, une mortalité à laquelle ils ne sont exposés que pendant la durée même de leur détention, puisque, une fois sortis, ils ne sont soumis qu'aux chances mortuaires qui affectent la population générale.

Il n'est donc possible d'établir de comparaisons directes entre la mortalité des maisons centrales et celle des autres établissements ou de la population totale du pays, qu'en rapportant les décès aux journées de présence, ce qui donne la chance mortuaire moyenne d'une journée. Cette chance une fois établie, on obtient le coefficient mortuaire relatif à la durée du séjour, en la multipliant par cette durée, et le coefficient relatif à l'année tout entière, en la multipliant par les 365 jours dont elle se compose.

Quant à la durée du séjour elle-même, elle s'obtient indifféremment, en divisant soit les journées de présence par les existences, soit la mortalité relative à la durée du séjour, par la mortalité d'un jour.

Nous avons résumé tous ces calculs dans le tableau qui suit :

		Décès.	Existences	Journées de détention.	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective p. 100.	Mortalité moyenne.	Durée du séjour.
Sexe masculin.	1852-1855. .	4,373	101,927	24,257,836	0.000180	4.29	6.58	238 j.
	1856-1859. .	4,503	108,876	26,525,330	0.000170	4.14	6.20	244
	1860-1863. .	3,505	98,339	24,547,025	0.000143	3.56	5.21	249
	1852-1863. .	12,381	309,142	75,330,191	0.000164	4.01	6	244
Sexe féminin.	1852-1855. .	1,146	24,838	6,178,075	0.000185	4.62	6.77	249
	1856-1859. .	1,209	28,416	7,147,118	0.000169	4.25	6.17	252
	1860-1863. .	899	23,852	6,269,503	0.000143	3.77	5.23	263
	1852-1863. .	3,254	77,106	19,594,696	0.000166	4.22	6.06	254
Les deux sexes.	1852-1855. .	5,519	126,765	30,435,911	0.000181	4.35	6.62	240
	1856-1859. .	5,712	137,292	33,672,448	0.000170	4.16	6.19	245
	1860-1863. .	4,404	122,191	30,816,528	0.000143	3.60	5.22	252
	1852-1863. .	15,635	386,248	94,924,887	0.000165	4.05	6.01	246

Nous n'avons pas à revenir sur la mortalité effective des détenus; mais si nous considérons le taux mortuaire afférent à une journée de détention, nous trouvons que la mortalité ainsi calculée a éprouvé une diminution sensible, principalement entre les deux dernières périodes, et, en comparant les sexes, on voit que, si, dans la première période, c'est la mortalité du sexe féminin qui l'emporte, elle est inférieure dans la seconde, et égale à l'autre dans la troisième. Sans des circonstances particulières, parmi lesquelles nous citerons une épidémie de choléra qui a décimé la maison d'*Anime*, exclusivement affectée aux femmes, il y a lieu de croire que, dans ces maisons, comme dans la population générale, le sexe féminin devrait avoir une mortalité inférieure à celle de l'autre sexe. Dans tous les cas, les différences que présentent les deux sexes, relativement aux chances mortuaires d'un jour, sont beaucoup moins considérables que celles qu'on a constatées dans leur mortalité effective. C'est qu'ici, nous le répétons, il entre un élément de plus : la durée moyenne de la détention. Or, il est facile de voir, dans le tableau qui précède, que cette durée est plus grande pour le sexe féminin.

Pour les deux sexes, d'ailleurs, ainsi que pour chaque sexe en particulier, la moyenne annuelle de la détention va en s'accroissant; toutefois, les chances mortuaires ont tellement diminué que, malgré cet accroissement, il y a eu diminution dans la mortalité effective.

Nous venons d'établir quelles sont, dans les maisons centrales, les chances de mortalité afférentes à une journée de détention; il est intéressant de les comparer à celles de la population libre.

Mortalité d'un jour.

Périodes.	Maisons centrales.	Population libre.	Rapport des 2 mortalités.
1852-1855.	0.000181	0.000068	2.7
1856-1859.	0.000170	0.000066	2.6
1860-1863.	0.000143	0.000061	2.3

Il résulte de ces nombres que la mortalité a diminué à la fois dans ces maisons et dans la population libre.

Mais, si l'on considère les rapports inscrits dans la troisième colonne, on constate que la mortalité des maisons centrales, après avoir été 2.7 fois plus grande que celle de la population générale, n'est plus, dans la dernière période, que 2.3 fois plus élevée. On pourrait presque dire, en forçant un peu les rapports, que la mortalité des maisons centrales, après avoir été le triple de la mortalité ordinaire, n'en est plus que le double.

Cette conséquence est d'une importance extrême, car elle prouve que la diminution de mortalité des maisons centrales (mortalité encore bien considérable sans doute) doit être attribuée à des causes spéciales se rattachant aux améliorations de tout genre, dont leur régime a été l'objet.

Si, dans la comparaison de la population libre et de la population détenue, il est possible à certains égards de négliger sans inconvénient la considération de l'âge, il est absolument indispensable d'en tenir compte dès qu'on se propose d'apprécier exactement l'aggravation de mortalité résultant du fait de la détention.

On sait que les détenus ne sont admis dans les maisons centrales qu'à partir de l'âge de 16 ans. Sous la réserve des différences dépendant de l'inégalité de proportion, pour chaque âge au-dessus de 16 ans, entre la population détenue et la

population libre, c'est à la mortalité de la population libre au-dessus de 16 ans que la mortalité des maisons centrales est réellement comparable. Or, il résulte des lois de la population que si, pour les trois périodes que nous examinons, la mortalité d'un jour applicable à tous les âges de la vie est de 0.000065, celle qui convient à la population adulte, c'est-à-dire de plus de 16 ans, n'est que de 0.000058.

Pour la même période, la mortalité des maisons centrales s'est élevée à 0.000165. Cette mortalité est dès lors 2.9 fois, soit 3 fois plus considérable que celle de la population ordinaire.

La mortalité, telle que nous venons de l'exprimer, est un chiffre complexe qui dépend à la fois du nombre des maladies et de leur gravité propre. La statistique que nous analysons permet, dans une certaine mesure, d'aborder le problème par ce côté intéressant.

Il suffit pour cela de comparer les entrées à l'infirmerie à l'effectif présent des prisons, d'examiner quelle est la proportion des jours de maladie aux jours de détention. Les proportions ainsi obtenues font connaître la *morbilité* annuelle des prisonniers, et la gravité des affections se mesure en rapportant les décès aux journées de maladie.

Voici d'abord quel est, pour toutes les maisons centrales réunies, et pour chacune des périodes que nous avons étudiées, le nombre des détenus entrés à l'infirmerie et celui des journées qu'ils y ont passées. Les existences à la prison et les journées de détention se trouvent dans un tableau précédent :

Périodes.	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.	
	Entrées à l'infirmerie.	Journées de maladie.	Entrées à l'infirmerie.	Journées de maladie.	Entrées à l'infirmerie.	Journées de maladie.
1852-1855.	60,087	1,288,871	17,064	436,751	77,151	1,725,622
1856-1859.	62,045	1,399,172	16,750	440,994	78,995	1,840,166
1860-1863.	53,857	1,261,649	12,587	385,004	66,444	1,646,653
Totaux.	175,989	3,949,692	46,401	1,262,749	222,590	5,212,441

Si l'on fait les comparaisons dont il vient d'être parlé, pour les deux sexes réunis et par périodes, on obtient les rapports ci-dessous :

Périodes.	Proportion par 100 détenus existants des entrées à l'infirmerie.	Journées de maladie par 100 jours de détention.	Durée de la maladie.	Mortalité d'un jour de maladie.	Mortalité d'un jour de détention.
1852-1855.	61	5.67	22 jours	0.003198	0.000181
1856-1859.	57	5.46	23 —	0.003104	0.000170
1860-1863.	54	5.34	25 —	0.002674	0.000143
1852-1863.	58	5.49	23 jours	0.003000	0.000165

Les résultats de ce tableau sont très-clairs : ils prouvent que le nombre des malades n'a cessé de diminuer. Une diminution, quoique un peu moindre, s'est également produite dans celui des journées de maladie. Mais, s'il y a moins de malades aujourd'hui, leur maladie se prolonge de quelques jours de plus; il est vrai qu'en même temps leur gravité diminue. La mortalité d'un jour de maladie descend, en effet, de 0.0032 à 0.0027.

En combinant la durée du séjour avec la mortalité d'un jour de maladie, on obtient, comme représentant la mortalité effective pour 100 malades, les termes successifs : 7.03, 7.14 et 6.68; moyenne 6.90.

Ainsi l'amélioration a été tellement marquée dans la dernière période que, malgré une augmentation sensible dans le séjour, il y a eu diminution marquée dans le coefficient de mortalité.

Par sexe et pour les trois périodes réunies, on obtient les rapports suivants :

	Proportion par 100 détenus des entrées à l'infirmerie.	Jours de maladie par 100 jours de présence.	Durée de la maladie.	Mortalité d'un jour de maladie.	Mortalité d'un jour de présence.
Sexe masculin.	57	5.24	22 j.	0.003135	0.000164
Sexe féminin	60	6.44	27	0.002578	0.000166
Les deux sexes	58	5.49	23 j.	0.003000	0.000165

On voit qu'en général les maladies des femmes sont plus nombreuses et de plus longue durée que celles de l'autre sexe; mais elles sont en même temps moins graves. Il en résulte que, s'il y avait égalité dans le nombre des maladies, c'est le sexe féminin qui aurait le moindre coefficient de mortalité. L'inégalité de ce nombre lui attribue, au contraire, comme on peut le voir à la dernière colonne, un léger excédant de mortalité pour un nombre égal de journées de détention.

II. MORTALITÉ DES BAGNES.

Il a été établi plus haut que le seul moyen rationnel de comparer à la mortalité générale la mortalité des établissements à population variable consiste à rapporter, de part et d'autre, les décès relevés dans l'année au total des journées de présence.

Nous avons appliqué cette méthode aux *bagnes* pour toutes les années que nous avons pu étudier, et voici, par périodes, le résultat de nos calculs :

Décès correspondant à 1 jour de présence.

Périodes.	Bagnes.	Population libre.	Rapport des 2 mortalités.
1843-1847	0.000102	0.000063	1.6
1848-1852	0.000130	0.000065	2
1853-1857	0.000183	0.000067	2.7
1858-1861	0.000192	0.000065	1.7
Moyenne. . . .	0.000132	0.000065	2

Il résulte de cette comparaison que, dans toutes les périodes, la mortalité des bagnes a été constamment supérieure, et du double en moyenne, à celle de la population libre.

Pour la dernière période, elle n'a dépassé que de 1.7 fois la mortalité générale; cette proportion s'élèverait peut-être au double, si l'on rapportait, des deux côtés, les décès à la population adulte.

On voit que les bagnes sont, à cet égard, dans une situation plus favorable que les maisons centrales, la mortalité de ces dernières étant, d'après nos calculs, près de 3 fois plus considérable que celle de la population adulte libre.

III. ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Jusqu'en 1789, les détenus de tout âge, de tout sexe, de toute catégorie, avaient été confondus dans les prisons. Il n'existait pour les jeunes détenus ni maison spéciale, ni quartier séparé. Aujourd'hui on compte, en France, 58 établissements

affectés à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus des deux sexes, 29 pour les garçons, 24 pour les filles, et 5 mixtes. 10 de ces établissements appartiennent à l'État, dont 6 réservés aux garçons, 3 aux filles, et 1 établissement mixte. Les établissements privés comprennent 25 colonies agricoles pour les garçons et 21 maisons religieuses pour les jeunes filles. Le mouvement annuel de la population de ces établissements est résumé, pour les deux sexes réunis, et par périodes de 4 ans, dans le tableau suivant :

Périodes.	Population au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Sorties.			Population au 31 dé- cembre.	Existences.	Jours de présence.
			Décès.	Autres sorties.	Total.			
1852-1855	28,923	16,991	1,107	11,673	12,780	33,134	45,914	11,254,738
1856-1859	38,808	12,228	1,286	11,839	13,125	37,911	51,036	13,856,270
1860-1863	33,910	13,674	807	13,624	14,431	33,153	47,584	12,129,969
1852-1863	101,641	42,893	3,200	37,136	40,336	104,198	144,534	37,240,977

On conclut de ce tableau que, pour 100 existences, il y a eu relativement aux entrées :

Périodes.	Présents au 1 ^{er} janvier.	Admis dans l'année.
1852-1855	63.00	37.00
1856-1859	76.04	23.96
1860-1863	71.26	28.74
Moyenne	70.33	29.67
	100.00	

et relativement aux sorties :

Périodes.	Décès.	Autres sorties.	Sorties.	Présents au 31 dé- cembre.
1852-1855	2.41	25.43	27.84	72.16
1856-1859	2.52	23.20	25.72	74.28
1860-1863	1.70	28.63	30.33	69.67
Moyenne	2.21	25.70	27.91	72.09
	27.91		100.00	

Il résulte de ces rapports, qu'après avoir subi un accroissement notable dans la seconde période, la durée annuelle de la détention est entrée, pendant la dernière, dans une voie de diminution; quant à la *mortalité effective*, on constate que c'est dans la troisième période qu'elle atteint son minimum.

Mais pour se rendre mieux compte de ces faits, il est nécessaire de calculer directement les chances ordinaires de la mortalité de ces détenus, ainsi que la moyenne annuelle de leur séjour.

Périodes.	Décès.	Existences.	Journées de détention.	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective durant tout le séjour.	Mortalité moyenne.	Durée moyenne du séjour.
1852-1855	1,107	45,914	11,254,738	0.000098	2.41	3.58	245 j.
1856-1859	1,286	51,036	13,856,270	0.000093	2.52	3.47	271
1860-1863	807	47,584	12,129,969	0.000067	1.70	2.45	255
Totaux et moyennes.	3,200	144,534	37,240,977	0.000086	2.21	3.14	257 j.

Les rapports qui précèdent montrent clairement que, si la mortalité effective des jeunes détenus s'est élevée pendant la seconde période, le fait ne doit être attribué qu'à une augmentation sensible dans la durée de la détention. En fait, les chances

mortuaires afférentes à une journée de détention n'ont cessé de diminuer, bien que cette diminution n'ait été très-notable que dans la période la plus rapprochée.

La chance mortuaire d'un jour qui, pour l'ensemble des 12 années, est, dans les maisons centrales, de 0.000165, n'est que de 0.000086 pour les jeunes détenus, c'est-à-dire d'un peu plus de la moitié.

Pour la population générale, on a vu que ce coefficient est de 0.000065. Il y a donc, pour les jeunes détenus, une aggravation de la mortalité, résultant de leur détention.

Mais cette aggravation s'est atténuée à chaque période, comme on peut le voir par les rapports suivants :

Périodes.	Mortalité des jeunes détenus.	Mortalité générale.	Rapport des 2 mortalités.
1852-1855	0.000098	0.000068	1.44
1856-1859	0.000093	0.000066	1.40
1860-1863	0.000067	0.000061	1.10
1852-1863	0.000086	0.000065	1.32

On peut donc affirmer que la mortalité des jeunes détenus a diminué plus rapidement que dans la population libre. Cette diminution a été le résultat des améliorations apportées au service.

Dans ce qui précède, on a comparé la mortalité des jeunes détenus à la mortalité générale d'une population de tout âge; pour se rendre compte, d'une manière aussi approchée que possible, de l'influence de la détention, il y a lieu de ne tenir compte, dans la population générale, que des individus de 5 à 16 ans.

Pour cette population, la mortalité moyenne n'est que de 0.85 pour 100 hommes, et la chance mortuaire d'un jour de 0.000025. Il en résulte que la mortalité des jeunes détenus, qui est, pour la même période, de 0.000086, s'élève, par rapport à l'autre, à 3.44, c'est-à-dire est plus de 3 fois plus considérable. A cet égard, la situation est plus défavorable que celle des maisons centrales, qui, comme on l'a vu, n'ont pas tout à fait une mortalité triple de celle de la population libre correspondante.

IV. PRISONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

L'importance des prisons de la Seine, et l'intérêt qui s'attache aux divers modes de détention employés dans ce département, nous ont engagé à les comprendre, avec quelques développements, dans cette étude.

La publication du ministère de l'intérieur leur a d'ailleurs affecté des états spéciaux, qui reproduisent quelques-unes des divisions adoptées pour la statistique des maisons centrales.

Ces prisons sont au nombre de 8, non compris la maison centrale d'éducation correctionnelle des jeunes détenus qui figure au nombre des établissements étudiés dans le paragraphe précédent. 4 sont exclusivement destinées aux hommes, ce sont : Mazas, maison d'arrêt; le dépôt des condamnés, les Madelonnettes et Sainte-Pélagie, maison d'arrêt et de correction. Une seule, Saint-Lazare, maison d'arrêt et de correction, est réservée aux femmes. Les 3 autres contiennent les deux sexes, ce sont : la Conciergerie, maison de justice; Saint-Denis, maison de répression pour les détenus par mesure administrative; et Clichy, prison pour dettes.

Voici quel a été le mouvement moyen annuel de ces prisons, prises dans leur ensemble, pour trois périodes de quatre années¹.

Périodes.	Présents au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Décès.	Autres sorties.	Total des sorties.	Présents au 31 décemb.	Existences.	Journées de détention.
1852-1855 . .	18,363	106,324	1,740	104,475	106,215	18,472	124,687	6,794,442
1856-1859 . .	19,378	111,280	1,973	109,422	111,395	19,263	130,658	6,928,940
1860-1863 . .	19,926	127,386	1,967	125,546	127,513	19,799	147,312	7,221,895
Totaux . . .	57,667	344,990	5,680	339,443	345,123	57,534	402,657	20,945,277

On en déduit, pour 100 existences, les rapports ci-après :

Périodes.	A l'entrée.		A la sortie.			
	Présents au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Décès.	Autres sorties.	Total des sorties.	Présents au 31 décembre.
1852-1855 . .	14.73	85.27	1.39	83.79	85.18	14.82
1856-1859 . .	14.83	85.17	1.51	83.74	85.25	14.75
1860-1863 . .	13.53	86.47	1.33	85.23	86.56	13.44
1852-1863 . .	14.32	85.68	1.41	84.30	85.71	14.29
	100.00		85.71		100.00	

On remarquera combien est faible la mortalité effective des détenus de la Seine, comparativement à celle que nous avons trouvée pour les bagnes, les maisons centrales, et même pour les établissements d'éducation correctionnelle; mais le fait ne doit être attribué, comme nous allons le montrer à l'instant, qu'à la faible durée relative de leur détention.

Périodes.	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective.	Mortalité moyenne.	Durée moyenne de la détention.
1852-1855 . .	0.000256	1.39	9.34	55 jours
1856-1859 . .	0.000285	1.51	10.60	53 —
1860-1863 . .	0.000273	1.33	9.96	49 —
Moyenne . .	0.000271	1.41	9.89	52 jours

Il résulte de ces rapports que la durée de la détention dans les prisons de la Seine est d'environ 52 jours, et qu'elle a une tendance à diminuer.

Quant à la mortalité, quelle que soit la manière dont on l'apprécie, on voit qu'après s'être accrue dans la seconde période, elle est actuellement en voie de diminution.

Si l'on considère les chances mortuaires d'une journée de détention, on est vraiment surpris de l'élévation de leur chiffre. Jusqu'ici, ni les bagnes, ni les maisons centrales, ni les établissements de correction de la jeunesse, n'avaient atteint un pareil taux.

Cette mortalité est 4.5 fois plus considérable que celle de la population adulte libre, et 4 fois plus grande que celle de la population libre de tous les âges.

Si on la compare avec celle de la population libre du département de la Seine, on obtient les rapports suivants :

Périodes.	Prisons de la Seine.	Population libre de la Seine.	Rapport des 2 mortalités.
1852-1855 . .	0.000256	0.000085	3.01
1856-1859 . .	0.000285	0.000074	3.84
1860-1863 . .	0.000273	0.000070	3.90
Moyenne . .	0.000271	0.000076	3.56

1. Non compris les dépôts de sûreté et les soldats de passage.

Ainsi les chances de mort des prisons sont encore 3.5 fois plus nombreuses que celles de la population totale du département, et contrairement à ce qu'on a vu, en parlant des maisons centrales et autres établissements pénitentiaires, la mortalité a diminué moins rapidement dans ces prisons que dans le département entier.

Cette mortalité excessive est-elle applicable à toutes les prisons, ou leurs conditions, à ce point de vue, sont-elles différentes? C'est ce qu'il nous reste à examiner en limitant nos recherches aux résultats moyens des 4 dernières années.

Le mouvement de ces prisons se résume comme il suit :

Période 1860-1863.

	Présents au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Décès.	Sorties de toute nature.	Présents au 31 dé- cembre.	Existences.	Journées de détention.
Mazas (maison d'arrêt cel- lulaire)	4,192.	35,655	54	35,643	4,204	39,847	1,548,241
Dépôt des condamnés (la Roquette)	1,775	8,020	75	8,005	1,790	9,795	611,954
Maison de justice (Con- ciergerie).	465	15,617	6	15,601	481	16,082	166,382
Saint-Lazare (maison d'ar- rêt et de correction). .	4,715	31,081	247	31,203	4,593	35,796	1,745,413
Madelonnettes (<i>Idem</i>) . .	2,038	9,244	80	9,295	1,987	11,282	739,597
Sainte-Pélagie (<i>Idem</i>) . .	2,513	19,651	70	19,709	2,455	22,164	913,219
Saint-Denis (maison de répression).	3,669	5,538	1,433	5,353	3,854	9,207	1,290,764
Clichy (prison pour dettes)	559	2,580	2	2,614	525	3,139	206,325
Total	19,926	127,386	1,967	127,423	19,889	147,312	7,221,895

Mouvement proportionnel pour 100 existences.

	A l'entrée.		A la sortie.		
Mazas	10.52	89.48	0.14	89.31	89.45 10.55
La Roquette	18.12	81.88	0.77	80.96	81.73 18.27
La Conciergerie	2.89	97.11	0.04	96.97	97.01 2.99
Saint-Lazare	13.17	86.83	0.69	86.47	87.16 12.84
Les Madelonnettes . . .	18.06	81.94	0.71	81.68	82.39 17.61
Sainte-Pélagie	11.34	88.66	0.32	88.60	88.92 11.08
Saint-Denis	39.85	60.15	15.56	42.58	58.14 41.86
Clichy	17.81	82.19	0.06	83.22	83.28 16.72
Moyenne	13.53	86.47	1.33	85.17	86.50 13.50
	100.00		86.50		100.00

Les chiffres qui précèdent suffisent pour donner une idée de la rapidité avec laquelle s'opère le renouvellement du personnel des prisons de la Seine. Il n'y a guère que la maison de répression de Saint-Denis, dont la population soit à peu près stationnaire. Quant au coefficient mortuaire tout à fait exceptionnel de cette maison, il s'explique probablement, au moins en partie, par ce fait que son effectif se compose presque exclusivement de mendiants et de vagabonds le plus souvent infirmes et âgés.

Mais il importe de donner aux rapports de mortalité ci-dessus une forme plus précise, en rapprochant les décès de la durée de la détention.

	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective d'a- près la durée du séjour.	Mortalité moyenne.	Durée moyenne de la détention.
Mazas	0.000035	0.14	1.28	39 j.
La Roquette	0.000123	0.77	4.49	63
La Conciergerie . . .	0.000036	0.04	1.31	10
Saint-Lazare	0.000142	0.69	5.18	49
Les Madelonnettes . .	0.000108	0.71	3.94	66
Sainte-Pélagie	0.000077	0.32	2.81	41
Saint-Denis	0.001110	15.56	40.52	140
Clichy	0.000010	0.06	0.36	66
Les 8 prisons	0.000273	1.33	9.96	49 j.

C'est à Saint-Denis, maison de répression, que le séjour moyen des détenus est le plus long; viennent ensuite, par ordre d'importance, les prisons de Clichy et des Madelonnettes, le Dépôt des condamnés, Saint-Lazare et Sainte-Pélagie. Le séjour à Mazas est relativement très-court. Quant à la Conciergerie, on voit que les détenus y restent, en moyenne, dix jours; on peut donc dire qu'ils ne font qu'y passer.

Nous retrouvons ici, sous quelque forme qu'on l'apprécie, la mortalité énorme de la maison de Saint-Denis; mais il ne nous paraît pas possible, quand on connaît la nature de son personnel, de rapprocher son coefficient mortuaire de celui des autres prisons, qui ne renferment que des adultes dans la force de l'âge. On remarquera la faible mortalité de Mazas et surtout de Clichy.

En ce qui regarde cette dernière prison, on voit qu'elle se trouve dans les mêmes conditions, au point de vue de la durée moyenne de la détention, que les Madelonnettes qui, cependant, ont une mortalité 10 fois supérieure.

On comprend facilement, d'après les observations et les résultats qui précèdent, que les décès ne suffisent pas pour caractériser l'état sanitaire relatif des diverses prisons de Paris. C'est ce qui nous a engagé à chercher, pour chacune d'elles, le nombre et la gravité des maladies qui s'y produisent. Le tableau suivant résume, sur ce point, les faits essentiels.

Période 1860-1863.

	Journées de détention.	Journées de maladie.	Nombre de détenus entrés à l'hospice ou à l'infirmerie.	Propor- tion par 100 détenus.	Journées de maladie pour 100 journées de détention.	Durée de la maladie.	Mortalité par 1 jour de maladie.
Mazas.	1,548,241	85,652	4,139	10	5.53	21 j.	0.000680
La Roquette	611,954	19,348	1,301	13	3.17	15	0.003876
La Conciergerie . .	166,382	7,870	856	5	4.73	9	0.000762
Saint-Lazare	1,745,413	412,136	12,066	34	23.61	34	0.000599
Les Madelonnettes .	739,597	36,715	2,156	19	4.96	17	2.179000
Sainte-Pélagie . . .	913,219	62,379	2,948	13	6.83	21	1.122000
Saint-Denis.	1,290,764	149,932	4,699	51	11.62	32	9.558000
Clichy	206,325	7,654	485	16	3.71	16	0.261000
Les 8 prisons . . .	7,221,895	781,686	28,650	20	10.82	27 j.	0.002516

Le nombre des individus admis à l'infirmerie et aux hospices est très-différent selon les prisons. Ainsi, tandis que, sur 100 détenus présents, il en entre 51, c'est-à-dire plus de la moitié, dans la prison de Saint-Denis; à la Conciergerie, cette proportion est juste 10 fois moins considérable; à Mazas, elle l'est encore 5 fois moins, et 4 fois moins à la Roquette et à Sainte-Pélagie. Saint-Denis présente, sur ce point, des résultats tout à fait exceptionnels. A Saint-Lazare, qui vient ensuite, il entre à l'infirmerie 34 détenus pour 100, c'est-à-dire un peu plus du

tiers. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les Madelonnettes (19) et Clichy (16).

Pour les prisons réunies, on compte 20 malades sur 100 détenus. C'est juste le cinquième.

Rapprochée du nombre de journées de détention, la proportion des journées de maladie ne suit pas toujours l'ordre précédent. Ici c'est Saint-Lazare qui occupe le premier rang, et la Roquette le dernier.

En général, on compte un peu plus de 10 journées de maladie pour 100 journées de détention. Les prisonniers sont donc malades plus de 1 jour sur 10.

Relativement à leur durée, les maladies diffèrent également suivant les prisons. Ainsi, tandis qu'elles durent 34 jours à Saint-Lazare et 32 à Saint-Denis, elles ne durent que 9 jours pour les détenus de la Conciergerie. A Mazas et à Sainte-Pélagie, la durée est de 21 jours, et elle varie de 15 à 17 pour la Roquette, Clichy et les Madelonnettes. Pour les prisons réunies, le séjour à l'infirmerie est, en moyenne, de 27 jours.

Mais ce qu'il importe d'étudier, c'est la mortalité résultant de ces maladies. Le tableau qui précède en donne la mesure, et permet de classer les prisons de la Seine comme il suit :

	Décès par 100 jours de maladie.
Maison de répression de Saint-Denis . . .	0.96
Dépôt des condamnés de la Roquette . . .	0.39
Maison d'arrêt des Madelonnettes	0.22
Idem de Sainte-Pélagie	0.11
Maison de détention de la Conciergerie . .	0.08
Idem de Mazas	0.06
Maison de correction de Saint-Lazare. . .	0.06
Prison pour dettes de Clichy	0.03
Moyenne	0.25

Or, il est à remarquer que la première renferme des mendiants et vagabonds détenus administrativement, les trois autres des condamnés et les deux suivantes des détenus. Quant aux deux dernières, ce sont, comme on sait, des maisons spéciales destinées, la première, aux femmes, la seconde, aux détenus pour dettes; celle-ci est, à tous égards, dans les conditions les plus favorables. Si, à Saint-Lazare, comme on l'a vu plus haut, les maladies sont à la fois les plus longues et les plus fréquentes, le tableau ci-dessus indique qu'elles n'ont qu'une faible importance au point de vue des chances de mort. Ce sont pour la plupart des maladies syphilitiques.

Les détails qui précèdent s'appliquent à l'effectif complet des prisons, sans distinction de sexe. Or, les états officiels indiquent que le quart de cet effectif appartient au sexe féminin.

La plupart des femmes sont détenues à Saint-Lazare; mais Clichy en renferme un certain nombre. Elles constituent environ le tiers du personnel de Saint-Denis. Il ne sera donc pas sans intérêt d'examiner les modifications que la différence du sexe apporte dans les résultats généraux que nous venons de présenter.

Comme pour la comparaison des prisons, nous nous contenterons des résultats de la dernière période (1860-1863).

Voici d'abord le résumé du mouvement; il sert de base à nos calculs.

	Population au 1 ^{er} janvier.	Entrées.	Total des existences.	Décès.	Journées de détention.	Nombre des individus entrés à l'infirmerie.	Journées de maladie.
Sexe masculin . .	14,149	94,839	108,988	1,312	5,085,690	15,113	311,466
Sexe féminin . .	5,777	32,547	38,324	655	2,136,205	13,537	470,220
Les 2 sexes . .	19,926	127,386	147,312	1,967	7,221,895	28,650	781,686

On en déduit les rapports suivants relatifs à la mortalité respective des deux sexes et à la durée moyenne de la détention pendant l'année.

	Mortalité d'un jour.	Mortalité afférente à la durée du séjour	Mortalité annuelle.	Durée moyenne de la détention.
Sexe masculin . .	0.000258	1.20	9.42	47 jours
Sexe féminin . .	0.000367	1.71	13.39	56 —
Les 2 sexes . .	0.000273	1.33	9.96	49 jours

On a ici la preuve que les femmes sont soumises journellement aux plus fortes chances de mortalité. Cette mortalité s'aggrave du reste par le fait de la durée plus longue de leur détention.

Le tableau suivant exprime mieux encore leur état sanitaire.

	Proportion sur 100 détenus des entrées à l'infirmerie ou à l'hospice.	Journées de maladie par 100 jours de détention.	Durée de la maladie.	Mortalité par 100 jours de maladie.
Sexe masculin . .	14	6.12	21 j.	0.42
Sexe féminin . .	35	22.01	35	0.14
Les 2 sexes . .	20	10.82	27 j.	0.25

D'après ces données, pour un effectif égal, il entre à l'infirmerie 2.5 fois plus de femmes que d'hommes. Pour 100 journées de détention, cette disproportion est plus grande encore, puisque les femmes en comptent plus de 3 fois plus que les hommes à l'infirmerie. Leurs maladies sont également de plus longue durée; mais en revanche, ces maladies sont bien moins souvent mortelles, leur coefficient de mortalité pour 100 jours d'infirmerie étant le tiers de celui des hommes. Au surplus, ce résultat est logique; car s'il y avait eu égalité sous ce rapport entre les deux sexes, les femmes étant exposées 3 fois plus et au delà que les hommes à être malades, leur mortalité serait 3 fois plus considérable. Or, on peut voir, en rapprochant les nombres 367 et 258 qui expriment ces mortalités respectives, qu'elle ne l'est que $1\frac{1}{2}$ fois, et même un peu moins : 1.42.

Il résulte de ces observations que c'est à la fréquence des maladies que les femmes doivent, dans les prisons, leur plus fort coefficient mortuaire. Cette conclusion mérite l'attention, car elle montre que s'il y avait parité, sous ce rapport, entre les deux sexes, et c'est ce qui arrive à peu près dans la population libre, la femme captive serait, au point de vue de la mortalité, mieux partagée que l'homme. On sait que toutes les tables de population confirment ce fait important.

V. PRISONS DÉPARTEMENTALES.

Quoique ces prisons aient été annoncées comme devant figurer dans le cadre de cette étude, nous avons cru devoir, après réflexion, ne pas les y comprendre. Le séjour dans le plus grand nombre est de trop courte durée, en effet, pour que

les renseignements fournis sur l'état sanitaire puissent donner lieu à des observations concluantes au sujet de l'influence de la détention sur les maladies qui atteignent les détenus. La plupart sont, d'ailleurs, dépourvues d'infirmerie, bien qu'un médecin soit attaché à chaque établissement, les malades gravement atteints étant généralement traités à l'hôpital de chaque localité, et leurs décès ne sont point distingués de ceux des autres malades. Cette double raison, dont les éléments sont consignés dans les comptes rendus du ministère de l'intérieur, justifient complètement notre décision. On aura, au surplus, une idée des erreurs auxquelles on serait conduit en leur appliquant les procédés de calcul que nous avons employés pour les autres maisons pénitentiaires, en songeant que, par ces procédés, on y trouverait une mortalité inférieure à celle de la population libre, résultat que personne ne saurait accepter.

Récapitulons, en terminant, les principaux résultats de ce travail.

Si l'on prend pour unité le coefficient mortuaire de la population générale, applicable à une journée de présence, on trouve, dans la période la plus récente, pour la mortalité des bagnes, 1.72; — pour les maisons centrales, 2.34; — pour les établissements d'éducation correctionnelle, 1.10; — pour les prisons de la Seine, en comparant leur effectif à la population libre du même département, 3.90. C'est là la mesure de l'aggravation apportée dans la mortalité par l'état de captivité.

Disons, à ce sujet, que des recherches analogues faites à l'aide des documents hospitaliers montrent, toujours à une date récente, que les chances journalières de mortalité sont, dans les hôpitaux, 42 fois plus nombreuses que dans la population civile; dans les hospices, cette proportion est de 8. Comparée à la mortalité de la population du département, celle des hôpitaux de la Seine est de 59.5, et celle des hospices de 7.5. Enfin, celle des enfants trouvés proprement dits de la France entière égale 6 fois la mortalité ordinaire.

Ces résultats sont significatifs : ils ne donnent pas toutefois une idée complète de l'état sanitaire réel de ces populations spéciales. Il importe, pour pouvoir l'apprécier exactement, de tenir compte de l'âge et du sexe des individus admis dans ces divers établissements. C'est ce que nous avons fait pour les prisons, en admettant que les bagnes, les maisons centrales et les prisons ne reçoivent généralement que des adultes, et les maisons d'éducation correctionnelle, des enfants de 5 à 16 ans seulement. On se rappelle que nous avons trouvé, en ce qui concerne ces maisons, que la mortalité, qui n'y est que 1.1 fois plus élevée que celle de la population de tous les âges, est 3 fois plus forte que celle de la population libre du même âge.

Rappelons enfin que, si un pareil état sanitaire laisse encore beaucoup à désirer, il a été, avec le temps, l'objet d'améliorations bien marquées. C'est ainsi que les bagnes, les maisons centrales et les établissements de jeunes détenus ont vu leur mortalité décroître plus rapidement que la population libre. Les prisons de la Seine ont seules fait exception, leur mortalité s'étant aggravée assez sensiblement.

T. LOUË.
